

Colloque « Racisme et sexisme en procès »

Mardi 4 décembre 2018

Université Paris Nanterre

Bâtiment Max Weber

Salle des conférences (rez-de-chaussée)

Inscription gratuite mais obligatoire en ligne :

<https://dpda.sciencesconf.org/>

L'objectif du colloque est de présenter et discuter les résultats d'une recherche collective, « Des paroles et des actes : la justice face aux infractions racistes », et d'autres recherches sur la judiciarisation des comportements sexistes, notamment les violences conjugales et/ou sexuelles. Bien que les infractions à caractère raciste et sexiste relèvent de domaines du droit relativement distincts, il s'agit de questionner ce que les traitements judiciaires de telles infractions ont en commun. En faisant discuter des enquêtes sur des objets distincts mais ayant trait à des inégalités structurelles qui traversent la société française, ce colloque a ainsi pour ambition d'interroger l'institution judiciaire dans son rapport au racisme, au sexisme et aux inégalités de classe, au travers de son fonctionnement routinier. Ce rapprochement est au cœur d'un nouveau champ d'études, les *hate studies*, qui sera présenté en introduction, et nourrira les réflexions tant du point de vue de la méthodologie d'enquête (comment enquêter sur ce type d'affaires ?) que des résultats obtenus (en quoi les répressions des infractions racistes et sexistes sont-elles comparables ?). Il s'agira enfin de rendre compte de la sociologie des victimes et auteurs d'actes racistes, ainsi que du rôle des associations dans la mise en oeuvre de la législation antiraciste.

Programme

8h30 Accueil

9h Ouverture

9h05 Barbara Perry (University of Ontario Institute of Technology, Canada)
« **Scoping the Field of Hate Studies** »

The domain now increasingly referred to as 'hate studies' has a relatively short lineage dating back only to the 1990s. I will trace the emergence of the field from its legislative and scholarly roots in the United States, to its growth and expansion across most parts of the western world.

10h30 Pause

10h45 Session 1 : Enquêter sur les affaires racistes et sexistes

Présidence : Claire de Galembert (CNRS, ISP)

Narguesse Keyhani (ISP, ICM - INED)

Cécile Rodrigues (CNRS, ISP, CERAPS)

« Enquête quantitative et qualitative sur les affaires racistes de tribunaux correctionnels »

La construction d'une base de données à partir du dépouillement d'affaires d'infractions racistes permet un grand nombre d'exploitations et de comparaisons statistiques. À travers la présentation des enjeux de méthode posés par la construction de cette base, seront abordées les questions de l'inscription d'une telle exploitation dans l'ensemble des statistiques traitant de ce sujet et de la catégorisation des individus dans le cadre d'une enquête sur les infractions racistes. Comment catégoriser les individus en jeu et comment rendre compte de leur inscription dans différents rapports sociaux ?

Solenne Jouanneau (IEP de Strasbourg, SAGE, INED)

« Violences conjugales : analyser des dossiers judiciaires à l'aune des audiences observées et des jugements mis en chiffre »

Dans le cadre d'une enquête collective portant sur deux procédures de judiciarisation de la protection des victimes de violences conjugales (ordonnance de protection et téléphone portable grand danger), j'ai été amenée à mobiliser plusieurs techniques d'enquêtes afin d'étudier la mise en oeuvre de l'ordonnance de protection par les juges des affaires familiales (JAF). Dans trois TGI, j'ai observé durant plusieurs mois les audiences de demandes de protection, analysé les dossiers déposés et les décisions rendues à l'occasion de ces audiences, réalisé des entretiens post-observation avec les JAF et les greffières observé.e.s, mais aussi participé à l'élaboration et au traitement d'une base de données mettant en statistiques de l'ensemble des jugements délivrés au fond pour l'année 2016. A l'occasion de cette communication, je tenterai donc d'explicitier la manière dont j'analyse les dossiers judiciaires étudiés à l'aune de ces différentes méthodes d'enquête et notamment la manière dont cela permet d'analyser la manière dont les JAF se sont attribués les critères d'obtention de l'ordonnance de protection que sont « la vraisemblance des violences » et « le danger ».

Discutante : Delphine Serre (Université Paris Descartes, CERLIS)

12h45 Pause déjeuner

14h Session 2 : Le traitement judiciaire des infractions racistes et sexistes

Présidence : Pascal Beauvais (Université Paris Nanterre, CDPC)

Océane Pérona (Université Laval de Québec)

« Viols classés, viols poursuivis. Les déterminants du traitement pénal des violences sexuelles »

Cette communication s'intéresse aux différents critères qui déterminent la progression des affaires de viol au fil de la chaîne pénale. Quelle est la part des éléments procéduraux, tels que la décision de porter ou non plainte, des circonstances de l'agression, et des appartenances de classe, de race et de sexe des justiciables ? Pour répondre à ces questions, on présentera les résultats de l'exploitation statistique de 477 procédures pour viol sur majeur ouvertes par un service de police judiciaire d'une grande agglomération française entre 2011 et 2014. 429 procédures pour viol mettant en cause 314 auteurs identifiés ont été retenues. Ces procédures informent sur les circonstances des agressions et sur les actes d'enquêtes réalisés par les policiers, et elles donnent également des éléments sur le profil sociologique des déclarantes et de suspects.

Abdellali Hajjat (Université Paris Nanterre, ISP)

Narguesse Keyhani (ISP, ICM - INED)

« Le traitement judiciaire des infractions racistes »

Cette communication analyse le traitement judiciaire des infractions racistes et le phénomène de l'attrition, à partir d'une enquête sur 500 dossiers d'affaires racistes traitées entre 2006 et 2015 par trois tribunaux correctionnels en France. Elle montre qu'une combinaison de facteurs contribue à produire un taux élevé de classement sans suite pour racisme non confirmé, fondé sur une hiérarchie des infractions et des types de racisme, une différence de traitement des victimes et des suspects (en fonction de l'âge, du sexe, de la classe sociale, de l'ethnicité, etc.), et une paradoxale sur-représentation des minoritaires parmi les suspects. Malgré les différences juridiques et institutionnelles entre la France et les États-Unis, les deux pays ont des catégories de d'entendement administratives et sociales relativement similaires.

Discutant.e.s :

Lionel Zevounou (Université Paris Nanterre, CTAD, IUF)

Juliette Tricot (Université Paris Nanterre, CDPC)

16h Pause

16h15 Session 3 : Victimes, mis en cause et associations antiracistes

Présidence : Soline Laplanche-Servigne (Université de Nice, ERMES)

Abdellali Hajjat (UPN, ISP)

Cécile Rodrigues (CNRS, ISP, CERAPS)

« La spatialisation des actes racistes »

Cet article soulève la question de la relation entre la probabilité d'occurrence des infractions racistes et les caractéristiques socio-démographiques du territoire. Il s'agit d'abord de faire un état des lieux de la littérature étasunienne et britannique sur la spatialisation des actes racistes en dégagant trois pôles (sur-détermination des variables économiques, sur-détermination des variables démographiques, et combinaison des variables économiques et démographiques) et une série d'hypothèses (pouvoir menaçant, pouvoir différentiel, « quartier à défendre »), puis tester celles-ci à partir du cas français. L'analyse des données géographiques issues d'une enquête collective, portant sur 500 affaires d'infractions racistes traitées dans trois tribunaux correctionnels français, et leur traitement statistique (tris-croisés et régression logistique) montre que la thèse du « quartier à défendre », qui est la plus partagée dans la littérature existante, est contestable parce qu'elle ne rend compte que d'une partie minoritaire des actes racistes. Il est préférable de faire une distinction entre « racisme de proximité » et « racisme à distance », puis entre quatre configurations spatiales spécifiques : de voisinage, de « conquête », de « défense » et de neutralité territoriale. Le croisement des données spatiales avec une série d'indicateurs met en lumière l'influence de variables à la fois économiques, sociales et socio-démographiques dans l'occurrence des actes racistes.

Audrey Célestine (Université de Lille, CERAPS, IUF)

« Universalisme vs regroupement communautaire ? L'État, les associations et la lutte antiraciste en France »

Cette communication porte sur les définitions concurrentes du racisme mobilisées par des acteurs associatifs et institutionnels engagés, notamment, dans l'accompagnement juridique des victimes d'infractions racistes en France aujourd'hui. Des entretiens menés avec des responsables de services juridiques de plusieurs associations antiracistes, d'institutions en charge de l'action gouvernementale de lutte contre le racisme, des documents produits par ces différents acteurs et de l'observation d'audiences permettront de renseigner sur l'accompagnement des victimes, mais également sur la prégnance d'une dichotomie entre « universalistes » et « communautaristes » dans l'action antiraciste.

Discutantes :

Nonna Mayer (CNRS, CEE)

Silyane Larcher (CNRS, URMIS)

19h Clôture du colloque